

Arrêté N° 2025-367

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** le décret du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment son article 7 ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés;
- Vu** la délibération 2025-09 du Conseil d'administration du 6 février 2025 portant élection de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN à la présidence de l'Université à compter de cette même date ;
- Vu** la délibération 2025-11 du Conseil d'administration en date du 17 février 2025 portant avis favorable sur la nomination des autres Vice-présidents et Vice-présidentes ;
- Vu** l'arrêté 2025-195 du 17 février 2025 portant nomination de Mme Julia BONACCORSI en qualité de Vice-présidente « Transitions, sciences et société, relations partenariales » à compter de la même date ;
- Vu** la lettre de mission de Mme Julia BONACCORSI, présentée en Conseil d'administration en séance le 11 juillet 2025,

Arrête :

Article 1 : Madame Julia BONACCORSI, Vice-présidente « Transitions, sciences et société, relations partenariales », bénéficie au titre de l'année universitaire 2025-2026 d'une décharge complète en application du décret du 6 juin 1984 et des statuts de l'Université, susvisés.

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'article 2 de l'arrêté 2025-195 susvisé.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 4 septembre 2025